



# Filiation post-mortem et changement d'état civil

Par **CECILIO REBELO Jonathan**, le 19/12/2016 à 22:02

Bonjour,

Je vais peut-être vous poser une colle mais je tente quand même. J'espère être le plus clair possible.

Je suis franco-portugais (double nationalité), né en France. Mon père est décédé peu de temps après ma naissance sans avoir pu reconnaître la paternité (mes parents n'étant pas mariés de surcroît). Cependant, à ma majorité, j'ai réussi à obtenir sa **filiation post mortem** par **action de justice au Portugal**. La justice l'ayant reconnu comme étant mon père, il y a donc eu changement d'état civil et j'ai adopté son patronyme en sus de celui de ma mère. Aujourd'hui je souhaiterais faire valoir mes droits en France et par conséquent faire en sorte que ce **changement d'état civil et de nom** soient reconnus ici. En effet, j'ai donc un nom en France qui n'est pas celui que j'ai au Portugal. L'administration semble perdue devant cela, c'est pour moi-même un casse-tête permanent. Malgré mes recherches, je peine à comprendre la ou les procédures à suivre. Pourriez-vous m'aider à y voir plus clair ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement,  
Jonathan.